



## COMMUNIQUE

\*\*\*\*\*

### Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile communique :

Ce mercredi 14 avril 2021, en exécution de la réquisition n°063/ TPIK/PR/2021, en date du 13 avril 2021, de monsieur le procureur de la République près le tribunal de première instance de deuxième classe de Kpalimé, les forces de défense et de sécurité ont conduit des opérations de prévention et de lutte contre la criminalité dans les quartiers Agoe-kondji et Lom-nava dans la ville de Kpalimé (Préfecture de Kloto).

Ces opérations de contrôle de zone - dont le but est de préserver la paix, la sécurité et la quiétude des populations et de protéger leurs biens dans notre pays face aux menaces sécuritaires de tout genre - ont consisté en des actions de bouclages, de contrôles d'identité et de visites domiciliaires. Elles se sont déroulées sans incident et dans le respect scrupuleux des textes en vigueur.

Dans les secteurs visités, les opérations ont permis d'interpeller cent soixante-six (166) personnes et de saisir divers objets. Il s'agit notamment d'un (01) fusil de fabrication artisanale, des armes blanches, du cannabis, de quatre (04) machines à sous, d'un (01) tricycle et de cent cinquante-trois (153) motos sans pièces afférentes ainsi que des effets militaires. Les personnes interpellées et les objets saisis sont confiés à la gendarmerie nationale pour enquête.

Le ministre de la sécurité et de la protection civile remercie les populations de la ville de Kpalimé pour leur compréhension et leur collaboration. Il invite l'ensemble de la population togolaise à rester vigilante et à contribuer, en cas de besoin, aux côtés des forces de défense et de sécurité, à l'effort de prévention et de lutte contre la criminalité afin de préserver et de consolider la paix et la sécurité dans notre pays.

Fait à Lomé, le 14 AVR. 2021

Le Ministre

  
Général de Brigade Damehame YARK